

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DU DOUBS**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers du Doubs est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 19 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts :

En 2023, le nombre de dépôts de dossiers de surendettement dans le Doubs est en progression de 4,8% à 1003 dossiers contre 957 en 2022. La hausse observée dans le Doubs est plus faible qu'en région Bourgogne-Franche-Comté (+6,4%) et qu'au plan national (+7,5%). Les dépôts sont demeurés nettement inférieurs à ceux constatés en 2019 qui reste l'année de référence (i.e pré pandémie) : une baisse de 17,5% est enregistrée dans le Doubs, légèrement plus marquée qu'en région ou en France (-15%). 15,3% des dépôts font l'objet d'une déclaration en ligne dans le Doubs. **La part de redépôts (sur 12 mois glissants à fin 09/2023) poursuit son fléchissement**, passant de 43,2% à 41,8%. La moyenne nationale fléchit également de près de 3 points à 40,4%.

Quant à la part des redépôts suite à une suspension d'exigibilité des créances sur la même période, elle se redresse légèrement dans le Doubs pour atteindre un taux de 12 % contre 12,5% en région.

La proportion de dossiers recevables avec résidence principale reste stable à 11,3 % et similaire à celle de la région. Elle affiche le même écart que l'an dernier avec la métropole à 8,4 %.

Recevabilité et orientation

Les dossiers orientés en commission progressent de 5,8% dans le Doubs comme en région (+5,9%). **La part des dossiers irrecevables marque une progression sensible** et quasi-similaire dans le Doubs, en région Bourgogne-Franche-Comté et en France (+1,7 point). Elle s'élève à 9,3% dans le département et s'explique prioritairement par un nombre plus élevé de dossiers déclarés inéligibles par la commission en raison de l'application de la loi en faveur de l'activité professionnelle indépendante. A noter qu'au niveau national, la part des dossiers irrecevables s'élève à 6,9%. Dans un contexte légèrement baissier de la part des dossiers avec une capacité de remboursement négative et l'absence de bien immobilier (à 39,7 % contre 42,6 % en 2022), au moment de l'orientation, deux tiers des dossiers sont fléchés vers un réaménagement de dettes et un tiers vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire. **Entre 2022 et 2023, l'orientation vers un réaménagement de dettes s'est encore confortée de 4 points, passant de 62,6% à 66,6% des dossiers orientés par la commission.** Cette année, le taux d'orientation vers un réaménagement de dettes reste proche de celui observé en Bourgogne -Franche-Comté (34,8 %) et supérieur au niveau national (66,6% contre 60%). **Le nombre de rétablissements personnels avec liquidation judiciaire reste très faible**, voire nul (<=0,5 % sur les 3 zones étudiées).

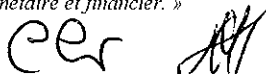
Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

Après l'orientation, le traitement des dossiers aboutit à la répartition suivante dans le Doubs :

27,5% des dossiers font l'objet d'un rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire, soit un taux à la baisse de l'ordre de 6 points sur l'année. Ce taux se positionne en deçà des taux régional et national, respectivement à 29,1% et 34,9%. En 2023, l'appréciation de la situation irrémédiablement compromise par la commission a quelque peu évolué dans un contexte favorable de la situation de l'emploi.

7,9% des dossiers entrent dans le champ de la conciliation (existence d'un bien immobilier) contre 9,5% en région et 6,8% en France.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »



Enfin, les mesures imposées touchant les personnes sans bien immobilier ou issues d'un échec de la conciliation concernent 45,9% des dossiers traités dans le Doubs contre 43,9% en région. Compte tenu du nombre moins élevé d'orientations en rétablissement personnel, ce taux est de facto en augmentation d'un peu plus de 5 points sur l'année.

Mesures pérennes et mesures provisoires

En 2023, la proportion des mesures pérennes réglant la situation de surendettement s'élève à 63% contre 70,4% en 2022. Cette diminution sensible de 7,3 points est à mettre en relief de deux évolutions liées à la situation favorable de l'emploi dans le département à savoir :

- une augmentation de l'évolution des plans conventionnels d'attente (réaménagement sur une durée déterminée de tout ou partie des dettes), la commission disposant d'éléments qui sont de nature à concourir à une amélioration de situation pour les ménages en cours d'acquisition d'un bien immobilier) (+1,4 points)
- une augmentation de l'évolution des mesures d'attente sans effacement (réaménagement ou suspension d'exigibilité de créances sur une période déterminée) ; là aussi, la commission tablant sur un redressement de la situation financière du débiteur (+4,6 points), notamment par un retour à l'emploi.

cer 

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Rencontre avec la juge et la greffière du tribunal judiciaire de Besançon le 25 juillet 2023
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	0	
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions 9 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 223</i>	1 journée complète organisée en liaison avec le Conseil départemental à destination de 54 travailleurs sociaux des CMS du Doubs ; 1 action envers le CMS de Pontarlier et l'Amicale des Frontaliers pour prévenir le surendettement des travailleurs frontaliers ; 3 formations à destination de 89 futurs travailleurs sociaux à l'IRTS de Franche-Comté ; 1 formation à destination de la CAF (10 personnes) ; 2 webinaires à destination des travailleurs sociaux organisés par BDF Paris et BDF Dijon à destination de 60 travailleurs sociaux -*-
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions : 3 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 25</i>	Responsable départementale de l'UDCCAS rencontrée semestriellement dans le cadre du conseil de l'inclusion financière et 3 formations réalisées en 2023 au profit des CCAS (Pontarlier et Montbéliard) et UDCCAS (Besançon) - *-
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions : 7 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 83</i>	3 réunions à destination du Centre Technique Régional de la Consommation (26 personnes), 2 réunions à destination de la Caisse Solidaire de Franche-Comté (21 personnes) et 2 à destination de l'UDAF (36 personnes) -*-
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	0	
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	583 jeunes 109 professeurs ou futurs professeurs sensibilisés (via INSPE) aux ateliers dans le cadre du partenariat Éducation nationale- Banque de France	- Ateliers de gestion budgétaire en collège et lycée à Besançon, Pontarlier et Montbéliard –y compris en zone REP ainsi que formation à l'inclusion bancaire à destination de BTS Banque en alternance et de l'École Nationale de Police de Montbéliard (13 ateliers) - Jeu dédié à la compréhension du budget pour les 234 jeunes inscrits au Service National Universel sensibilisés à la gestion budgétaire (16 ateliers) - une conférence sur l'inflation organisée à l'Université UFR SJEPG (94 étudiants) - une action budgétaire auprès de la Mission locale pour l'emploi de Pontarlier

² (organisées ou participation)

ees
[Signature]

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation visait à présenter le marché de l'emploi et la procédure de surendettement, le rapport d'activité de la Commission du Doubs à date de la réunion, les nouveaux forfaits 2023 et la nouvelle circulaire interministérielle contenant un chapitre entier dédié à l'entrepreneur individuel suite à la loi API (loi en faveur de l'activité professionnelle indépendante) et traitant du fonctionnement des commissions à distance.

Les juges ont été demandeurs du détail des différents forfaits (de base, d'habitation, de chauffage), notamment pour les ménages en situation de divorce.

Les échanges ont également porté sur la solution la plus adaptée à mettre en place pour les personnes jeunes, surendettées, en situation de se former et de retrouver un emploi. En 2023, les juges sont favorables à mettre en place un moratoire favorisant le retour à l'emploi sur 6 à 12 mois plutôt qu'un rétablissement personnel, alternative examinée à chaque dossier concerné lors des commissions.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions coopèrent pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

-*- Au total, 331 travailleurs sociaux ont bénéficié d'une formation par les équipes de la Banque de France du Doubs en charge de l'inclusion financière. Les formations ont porté sur les thèmes suivants : Patrimoine mobilier et immobilier dans la procédure de surendettement, inclusion bancaire (droit au compte, offre spécifique, microcrédit), présentation du Portail de l'EDUCFI (Éducation financière et budgétaire) : Mes Questions d'Argent –MQDA-, fraudes et arnaques financières, les banques en ligne, l'offre EDUCFI réservée aux travailleurs sociaux



PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Les recours et contestations peuvent être envoyés directement au tribunal par les débiteurs ou les créanciers : dans ces cas il existe un risque de perte d'information au niveau du secrétariat, pouvant entraîner par exemple la validation de mesures qui n'ont pas à l'être si le tribunal tarde à nous informer.

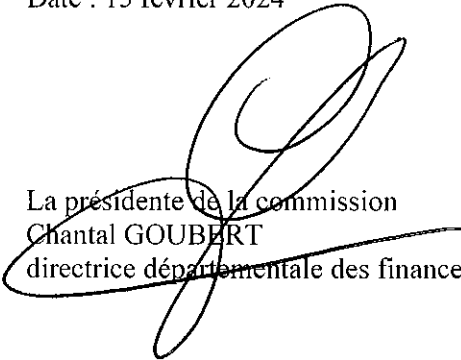
Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- À plusieurs reprises, les personnes qualifiées en économie sociale et familiale siégeant à la commission de surendettement du Doubs ont fait part des difficultés de prise en charge immédiate des frais de diagnostic relatifs à la vente d'un bien immobilier pour les personnes ayant déposé un dossier de surendettement et concernés par la liquidation de leur actif : aides à la prise en charge, au report des dépenses au moment de l'acte de vente. Elles font part de leur souhait de voir évoluer la législation en la matière.
- Difficultés de compréhension de la part de certains débiteurs de nos courriers qui provoquent la non mise en application dans les délais des plans ou mesures validés par la commission.
- Les déposants résidents sur l'arc frontalier sont confrontés à une pénurie de logements à louer, et à l'augmentation sensible des loyers.

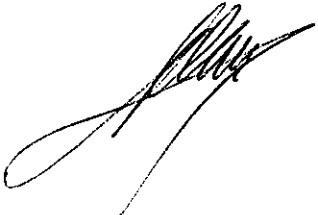
Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Difficultés de traitement des dossiers concernés par la loi en faveur de l'activité professionnelle indépendante (loi API) car les critères de complétude des dossiers semblent observés différemment entre le secrétariat de la commission et le tribunal de commerce.

Date : 15 février 2024



La présidente de la commission
Chantal GOUBERT
directrice départementale des finances publiques du Doubs



Le secrétaire de la commission
Jean-Luc MESURE
directeur départemental de la Banque de France
du Doubs

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

INDICATEURS	2022	2023	variation 2023/2022 en %
Dossiers déposés	957	1 003	4,8%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	43,2%	41,8%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	10,8%	12,0%	
Dossiers décidés recevables par la commission	806	843	4,6%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	11,0%	11,3%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	71	95	33,8%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	23,9%	23,2%	
Dossiers orientés par la commission	813	860	5,8%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	42,6%	39,7%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	37,3%	32,9%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,1%	0,5%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	62,6%	66,6%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	942	1 022	8,5%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	9,8%	9,4%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	7,5%	9,3%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	33,5%	27,1%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,1%	0,4%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	8,3%	7,9%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	4,6%	2,8%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	3,7%	5,1%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	40,8%	45,9%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	32,2%	32,7%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	17,2%	16,1%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	8,6%	13,2%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	70,4%	63,0%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	8	11	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	14	9	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	INDICATEURS	DOUBS	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	METROPOLE
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	Proportion de dossiers décidés irrecevables*	9,3%	9,0%	6,9 %
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	27,1%	29,1%	34,9%
Part des plans conventionnels conclus*	Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	7,9%	9,5%	6,8%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	45,9%	43,9%	43,8%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	63,0%	65,3%	72,2%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Doubs	Dettes financières	28 178	689	3 258	73,8%	83,5%	15 311	3,0
	dont dettes immobilières	12 780	116	176	33,5%	14,1%	90 725	1,0
	dont dettes à la consommation	14 735	614	2 568	38,6%	74,4%	13 543	3,0
	dont autres dettes financières	663	409	514	1,7%	49,6%	873	1,0
	Dettes de charges courantes	4 492	633	2 190	11,8%	76,7%	3 980	3,0
	Autres dettes	5 487	504	1 113	14,4%	61,1%	2 356	2,0
	Endettement global	38 158	825	6 561	100,0%	100,0%	21 323	7,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Bourgogne-Franche-Comté	Dettes financières	155 815	4 130	19 285	73,2%	82,7%	15 255	4,0
	dont dettes immobilières	66 874	737	1 122	31,4%	14,8%	79 881	1,0
	dont dettes à la consommation	84 372	3 661	15 127	39,6%	73,3%	13 140	3,0
	dont autres dettes financières	4 568	2 390	3 036	2,1%	47,8%	800	1,0
	Dettes de charges courantes	24 422	3 923	14 874	11,5%	78,5%	3 670	3,0
	Autres dettes	32 600	2 883	6 448	15,3%	57,7%	1 816	2,0
	Endettement global	212 837	4 995	40 607	100,0%	100,0%	18 815	7,0

cer

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	2 877 094	81 573	382 453	68,4%	80,0%	14 940	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 120 183</i>	<i>10 238</i>	<i>16 243</i>	<i>26,6%</i>	<i>10,0%</i>	<i>91 419</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 684 877</i>	<i>73 684</i>	<i>312 178</i>	<i>40,1%</i>	<i>72,3%</i>	<i>13 763</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>72 033</i>	<i>43 513</i>	<i>54 032</i>	<i>1,7%</i>	<i>42,7%</i>	<i>796</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	591 774	77 774	263 163	14,1%	76,3%	3 842	3,0
Autres dettes	736 979	55 557	123 439	17,5%	54,5%	1 980	2,0
Endettement global	4 205 846	101 960	769 055	100,0%	100,0%	18 446	6,0



ees

